

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2024-267

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement et la sécurité lors d'une visite protocolaire pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement qui aura lieu à la Sous-Préfecture,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du 16 avril 2024 16h00 au 18 avril 2024 fin de la visite :

- *Place de Gaulle, sur les emplacements de stationnement situés entre la rue Maurice Schumann et la rue Bourbesneur, côté Sous-Préfecture.*

Article 2 - La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par les services municipaux.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le quinze avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

